

CONFÉRENCE NATIONALE D'ECHOGRAPHIE OBSTÉTRICALE ET FŒTALE

C.N.E.O.F.

Président:
Dr. Roger BESSIS
rb@odeon.paris

Secrétaire:
Philippe VIOSSAT
vioosat@gmail.com

Participent à la CNEOF:

- Collège national des Gynécologues et Obstétriciens Français
 - Collège Français d'Echographie Fœtale
 - Société Française de Radiologie
 - Collège National des Sages-Femmes
 - Conseil National de l'Ordre des Médecins
 - Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes
 - Fédération Nationale des Réseaux de santé Périnatale
 - Fédération Nationale des Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal
 - Conseil pédagogique national du DIU d'échographie en Gynéco-obstétrique
 - Collectif Inter-associatif Sur la Santé-Union Nationale des Associations Familiales
 - Fédération Nationale des Médecins Radiologues
 - Syndicat National de l'Union des Echographistes
 - Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes
- Membres invités
- Haute Autorité de Santé
 - Agence de la Biomédecine
 - Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé

Paris, le 28 octobre 2016

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

14, avenue Duquesne
75007
PARIS

Madame la Ministre,

Au nom de ses signataires, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le communiqué rédigé en commun et signé par l'ensemble des sociétés savantes et des groupements professionnels impliqués dans le diagnostic prénatal en France. Les Ordres nationaux des médecins et des sages-femmes font également partie des signataires.

Nous dénonçons la requête formée par la Fondation Jérôme Lejeune, le Collectif contre l'Handiphobie et certains professionnels demandant le retrait du décret du 3 mai 2016 ainsi que de l'arrêté du 11 mai 2016 relatifs au dépistage prénatal de la trisomie 21 et encadrant l'évaluation et le contrôle qualité des pratiques professionnelles.

Comme partout en médecine, l'évaluation est une condition du maintien, souvent de l'amélioration, de la qualité des actes. Ces textes sont donc indispensables à notre bonne pratique et à la garantie d'information et de sécurité que les femmes sont en droit d'attendre.

Nous comptons sur votre aide pour la défense de ces textes et leur maintien.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Dr. Roger Bessis

